

Si un député de la Chambre devait se retrouver devant la perspective d'une mise à pied ou d'une période prolongée à vivre de l'assurance-chômage—et la plupart des députés qui sont ici n'ont jamais connu cela—il pourrait se demander quel réconfort lui apportent les belles paroles ou les mots d'amour lorsque ses enfants ont faim et qu'il ne peut jamais leur faire quelques petites gâteries, par exemple les envoyer à la patinoire, que sa femme est inquiète et qu'il cherche lui-même un refuge dans l'alcool. Voilà ce qui menace le million de Canadiens qui sont en chômage aujourd'hui. Voilà ce qui peut menacer les milliers de personnes qui ont été mises à pied cette semaine et les semaines précédentes dans notre pays.

Lorsque j'examine ce bill, je ne peux chasser de mon esprit l'image du ministre de l'Industrie et du Commerce qui s'est mis à rire devant la Chambre tout à l'heure, lorsque je lui ai demandé ce qu'il allait faire pour les victimes de la politique économique que le gouvernement est en train de créer. De nombreux membres de son parti ont ri également. Ils semblaient dire: «Ce n'est pas un problème grave. Nous n'avons que faire des victimes de la politique économique. Cela n'a pas de sens.» «Cela n'a pas de sens», a dit le ministre. Au contraire, monsieur l'Orateur, c'est un fait scientifique. Un fait scientifique qui se traduit, pour les gens ordinaires, en crises cardiaques, en problèmes conjugaux, en emprisonnements, parce que la seule façon de sortir de leur détresse, c'est de commettre un acte illégal. Voilà les conséquences véritables du type de politique économique que nous avons depuis trop longtemps dans notre pays.

Les députés d'en face ne prennent-ils pas ces choses à cœur? C'est difficile à croire. Je les croise dans les couloirs et je sais que beaucoup d'entre eux les prennent à cœur, mais trop souvent ils exécutent ce qu'on leur demande et non pas ce qu'il conviendrait de faire. Trop souvent, on ne les encourage pas à considérer les mots et leurs conséquences.

J'ai parcouru ce bill tout à l'heure, monsieur l'Orateur. Après deux ans, il est possible que je sois plus sensible à certaines questions. Ces questions, elles resurgissent chaque fois qu'on étudie un nouveau bill. Je les trouve gênantes et pas dans l'intérêt de nos concitoyens et de la société canadienne.

Une des choses qu'on retrouve dans presque tous les bills qui sont présentés à la Chambre, c'est la création d'un office ou d'une commission. Or l'instauration d'un office ou d'une commission est condamnable à deux titres, monsieur l'Orateur. Premièrement, c'est le ministre qui nomme les gens qui en font partie et deuxièmement ce sont le ministre et le cabinet qui décident combien les participants seront payés. Pour une fois, je voudrais qu'on présentât une mesure législative à la Chambre prévoyant la constitution d'un office ou d'une commission mais qui stipulerait que le comité permanent compétent de la Chambre soit tenu d'effectuer une enquête publique sur les antécédents et la compétence des personnes qu'on se propose de nommer et que ce soit le Parlement qui contrôle la rémunération qui leur est accordée en contrepartie de leurs services. Si tel était le cas, nous qui sommes les représentants élus des Canadiens pourrions examiner attentivement les nominations pour nous assurer que les personnes choisies pour faire partie d'un office ou d'une commission ont effectivement les antécédents, les compétences professionnelles voulus et le sens des valeurs requis pour assumer ces fonctions.

Travaux de la Chambre

Au cours des deux ans que j'ai passés à la Chambre, je n'ai jamais vu ce principe figurer dans aucune des mesures législatives présentées par le cabinet. Au contraire, on s'aperçoit que c'est au ministre qu'il appartient de décider qui fera partie de tel ou tel organisme et du montant des fonds qu'on accordera.

On est souvent surpris de voir les noms publiés dans la *Gazette du Canada*. Peu importe le comité ou la commission, les membres sont souvent des candidats libéraux qui se sont fait battre ou des directeurs de campagnes libérales. C'est comme si la seule et unique qualification dont on ait besoin pour prendre les décisions sur la vie des gens que suppose l'office ou la commission prévu dans le bill C-78 c'est d'être membre du parti libéral.

L'office devra statuer sur des cas particuliers. Une personne licenciée devra faire partie d'un secteur désigné ou vivre dans une région désignée pour pouvoir prétendre aux prestations. En gros, c'est le cabinet qui décidera de la désignation. C'est ainsi que si l'on habite dans la circonscription d'un député libéral membre du cabinet, on a plus de chances de toucher les prestations. Ce programme sera financé par l'ensemble des contribuables, mais tout le monde ne pourra pas en bénéficier. Tout dépendra de la région où l'on vit. Le directeur de la campagne électorale des membres du cabinet dirigera probablement l'office, et il faudra lui fournir tous les renseignements qu'il réclamera. Il n'y aura plus de secrets; on se fichera bien de vos droits. L'office pourra vous ordonner de lui donner des renseignements. Après quoi, chaque cas particulier sera étudié et on accordera ou non les prestations de \$100 ou \$150 par semaine. Certains en recevront, d'autres non.

Est-ce là le genre de système que nous, parlementaires, voulons voir instaurer pour le bien de tous les Canadiens?

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir bills publics, avis de motion, bills privés.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un rappel au Règlement. Le président du Conseil Privé (M. Pinard) m'a dit lors d'une conversation que nous avons eue plus tôt aujourd'hui qu'il annoncerait maintenant les travaux prévus pour la semaine prochaine.

M. Pinard: C'est exact, monsieur l'Orateur, mais avant d'entrer dans les détails des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine, je tiens à dire que j'ai consulté mes collègues des autres partis. Il me semble que l'ordre de la Chambre suivant au sujet du jour du Souvenir recueillerait le consentement unanime. Nous savons tous qu'en conformité du Règlement, la Chambre ne doit pas siéger mercredi prochain, le 11 novembre. Cependant, nous avons eu des discussions, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, pour savoir ce qu'il convenait de faire la veille et le lendemain du jour du Souvenir. Nous en sommes venus à l'entente suivante. Je vous prierais, monsieur l'Orateur, de demander le consentement unanime pour que l'ordre de la Chambre suivant soit adopté: